



Miellerie  
collective  
des Bauges  
Saint-Eustache

## ASSOCIATION DES APICULTEURS DE LA MIELLERIE COLLECTIVE DU MASSIF DES BAUGES

[www.mielleriecollectivedesbauges.com](http://www.mielleriecollectivedesbauges.com)

### INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE en visioconférence

Madame, Monsieur,

La MIELLERIE COLLECTIVE vous souhaite une année généreuse pour vos abeilles et chaleureuse envers vos proches.

Que vous soyez adhérent à l'Association ou non, apiculteur ou non mais intéressé par les activités et les buts de la MIELLERIE COLLECTIVE à SAINT-EUSTACHE, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre Assemblée Générale ordinaire, le

**Vendredi 5 mars 2021 à 19 h**  
**En visioconférence, l'actualité l'oblige,\***

Nous vous présenterons le bilan, les projets à venir ;

- Vous serez invité à participer aux décisions et au vote à main levée de l'assemblée.
- Lien pour le 5/03 à 19h : <https://meet.starleaf.com/4282672702/app>
- Rapport moral 2020,
- Rapport Financier
- Renouvellement des membres du CA, sollicitation pour élargir le CA.
- Appel à volontaires pour nos activités, journée de nettoyage de printemps...
- Questions-réponses,

Nous comptons vivement sur votre participation à ce rendez-vous annuel de notre Association des Apiculteurs de la Miellerie Collective du Massif des Bauges.

Si vous ne pouvez pas être présent à cette visioconférence, donnez votre pouvoir à votre représentant et informez-nous auparavant par mail afin que le quorum d'un tiers des membres soit atteint.

C'est le moment d'apporter votre confiance et de participer à la vie de l'Association.

A bientôt,  
Cordialement,

Antoine VOLPI  
Président de l'Association

En P.J :

- Appel de cotisation 2021 **que nous souhaitons recevoir avec votre règlement avant la date de l'AG.**

Merci d'envoyer votre bulletin et votre chèque de 32€ à notre trésorière ;  
Laurence NAMBOTIN : 11 bis rue Henri Bordeaux - 74000 ANNECY

\*\*\*

- Procuration pour vote si vous ne pouvez pas participer le 5 mars.

\*\*\*

- Lien pour rejoindre la vidéoconférence ; le vendredi 5 mars :

- - <https://meet.starleaf.com/4282672702/app>

- ou depuis votre téléphone ( audio seulement) en appelant le :

+33 (0)1 76 40 25 78 (France) ou  
+33 (0)1 77 51 33 32 (France)

Il est toutefois conseillé d'aller auparavant sur l'appli et de le télécharger sur votre ordinateur windows .

<https://starleaf.com/fr/application-gratuite-visioconference/>

\*\*\*

N'hésitez pas à donner un coup de main et faire candidature pour rejoindre le conseil d'administration ; 3 membres du tiers sortant doivent être renouvelés cette année et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Merci

---

- \* L'article 10 de la loi du 14 novembre 2020 autorise et adapte les règles exceptionnelles de convocation, d'information, de réunion et de délibération des assemblées et des autres organes des entités de droit privé, posées par [l'ordonnance du 25 mars 2020](#) portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.